

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 20 JUIN 2014**

Convocation : 12 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BLANC Danielle, RIFKIN Sonia,
Messieurs : LEIGNEL Jean-Marie, RANC Christian, CAMPOS Yvan, REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, WALKER Maurice

Absents : Néant.

Absents ayant donné procuration :

ANDRIEU Véronique a donné procuration à ZANINI Mario,
GREVE Béatrice a donné procuration à RIFKIN Sonia

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2014, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°45-2014
ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Pas débat pour ce sujet. Monsieur WALKER Maurice de nationalité irlandaise ne participe pas au vote et ne peut pas être candidat.

Quorum : 6

Nombre de votants 8.

Les membres de l'assemblée votent :

Madame GREVE Béatrice est élue déléguée titulaire avec 8 voix.

Messieurs LEIGNEL, RANC et ZANINI sont élus délégués suppléants avec 8 voix.

DELIBERATION N°46-2014
RECRUTEMENT REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle la délibération n°36-2014 du 15 mai 2014.

Madame le Maire rappelle le départ de la secrétaire de mairie actuelle dans le cadre d'une mutation au 1^{er} septembre 2014 et indique qu'elle prendra ses congés avant son départ. Il est donc proposé que sa remplaçante éventuelle vienne à compter du 21 juillet afin de se familiariser avec le poste avant le départ en congés puis définitif de la secrétaire actuelle.

L'assemblée accepte le principe d'un recrutement d'une secrétaire à partir du 21 juillet pour un CDD de trois mois et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Concernant la possibilité de primes cela sera vu pour décembre en fonction du temps réalisé.

DELIBERATION N°47-2014
INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AUX COMPTABLES DU
TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX

Madame le Maire explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de délibérer afin de reconduire l'indemnité prévue pour le receveur municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer à Madame CHABERT Nadine, Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 °/00,

- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰/00,
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰/00,
- Sur les 60 679,61 euros suivants à raison de 1,00 ‰/00,
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰/00
- Sur les 152 499,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰/00
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,50 ‰/00
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰/00

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Le Conseil à l'unanimité décide également d'allouer à Madame CHABERT Nadine, receveur Municipal, l'indemnité de budget.

DELIBERATION N°48-2014
DELIBERATION PORTANT AUTORISATION GENERALE A POURSUITES AU
PROFIT DU COMPTABLE PUBLIC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
RECouvreMENT POUR L'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne autorisation au Comptable Public de poursuivre pour la mise en œuvre du recouvrement pour l'ensemble des recettes de la commune.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Il est présenté à l'assemblée des devis de l'entreprise VETSEL chemin de Blacassous : 1916 € (poteau et lanterne à l'ancienne), 521 € (applique).
L'assemblée décide de reporter le débat.

DELIBERATION N°49-2014
RENOUVELLEMENT CONTRAT HORIZON VILLAGES ON LIGNE

Madame le Maire présente le contrat HORIZON VILLAGE ON LINE qui arrive à échéance le 30 juin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat présenté.

SACPA

Madame le Maire présente le contrat de renouvellement pour le service de fourrière animale. L'assemblée décide de reporter le débat.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Document à élaborer en cas de risque (inondations, mouvement de terrain, incendie...). Obligation pour la commune d'avoir un PCS.

Il faut une équipe de travail pour finaliser ce plan. Mme RIFKIN sera responsable de cellule.

DELIBERATION N°49-2014
ACHAT PLAQUES NUMEROS MAISON

Madame le Maire présente la facture n°59151 de Société des Produits de France et propose que cette facture soit payée en section d'investissement du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à payer cette dépense en section d'investissement du budget.

DOSSIER ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil que l'Etat dans le cadre de la DETR nous a accordé une subvention pour un montant de 250 000 €.

CONSEIL D'ECOLE

Un conseil d'école aura lieu le mardi 24 juin à 18h15 Madame RIFKIN et Monsieur CAMPOS iront.

POLE EMPLOI

Pôle emploi propose une réunion au Vigan pour les contrats d'avenir le jeudi 26 juin. Pour préparer le départ de Monsieur MALAVAL Guy à la retraite on pourrait profiter de recruter dans le cadre de ces contrats pour le passage de relais. Madame RIFKIN et Monsieur ZANINI iront à la réunion.

REUNION LOI ALUR

Il est indiqué qu'une réunion sur la loi d'accès au logement et un urbanisme rénové est prévue à Nîmes le 09 juillet 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes propose d'intervenir dans nos conseils municipaux pour informations et répondre à des interrogations.

QUESTIONS DIVERSES

- Le 14 juillet : la commission fêtes et cérémonies du village va se réunir et organiser le 14 juillet le mercredi 25 juin à 18 heures à la mairie.
- Rapport de Monsieur REMEZY qui est allé à la réunion du SPANC. Il faut leur communiquer le nombre d'assainissement non collectif sur la commune.

Séance levée à 19 heures 15
Les membres du Conseil

Le Maire